RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Gabriel Séailles
Vic-Fezensac

PV de la séance du lundi 27 novembre 2023

La séance est ouverte à 17h20, 13 personnes sont présentes en début de séance.
Le quorum est atteint, le conseil d'administration peut siéger et délibérer.
Mme AGELOU, représentante des personnels ATOSS, accepte le secrétariat de séance.

Approbation du PV du CA du 7 novembre 2023:

L'approbation du CA est soumise au vote :

Votants : 13	Pour : 13	Contre :	Abstention :

Rappel de l'ordre du jour :

I/ Questions administratives et réglementaires :

- ⇨ Adoption du procès-verbal du CA du 07/11/2023

II/ Questions pédagogiques et éducatives

- ⇨ Présentation des missions de la convention Territoire Globale par Mme LHERITIER, chargée de coopération territoriale

III/ Questions financières :

- ⇨ Budget de l'exercice 2024

IV/ Questions diverses

II/ Questions pédagogiques et Vie de l'établissement :

⇨ Présentation des missions de la convention Territoire Globale par Mme LHERITIER, chargée de coopération territoriale

Mme LHERITIER remercie M. HENON pour l'invitation

Elle présente la convention Territoire Globale qui est signée par la communauté de communes, la CAF, le conseil départemental et la MSA, entre autres. La CAF est le principal signataire car c'est elle qui finance une grande partie les actions de cette convention.
Cette convention est vouée à évoluer, elle n'est pas figée.
Il s'agit par exemple d'accompagner les familles du territoire à la parentalité, de la petite enfance à l'adolescence.
Le but est de proposer des actions concrètes et transversales tant au niveau périscolaire que scolaire.

17h28 : Mme BRETON, représentante des parents d'élèves et Mme ROUSSEL, CPE arrivent au conseil d'administration amenant le nombre de votants à 15

M. HENON, qui a assisté à la première réunion de groupe de travail à ce sujet dit qu'il existe une véritable dynamique de projet sur le secteur de Vic-Fezensac. Beaucoup de choses sont faites et il trouve important qu'il y ait de la visibilité sur le travail engagé. C'est un véritable travail en partenariat avec tous les acteurs de l'enfance et de la jeunesse.

Mme LHERITIER expose quelques actions concrètes qui ont déjà été mises en place : travail sur le harcèlement dans le cadre du CLAC, travail sur les jeux olympiques.
En fin d'année dernière, un projet commun avec toutes les écoles de la communauté de communes a eu un véritable succès : le passage du tour de France. Les élèves du collège et des écoles ont pu profiter de ce spectacle.

III/ Questions financières

⇨ **Budget de l'exercice 2024**

Avant que Mme DUPUY commence à présenter le budget 2024, M. HENON tient à préciser que la conjoncture actuelle est compliquée avec notamment la hausse des prix. Le collège a toujours eu une bonne gestion financière mais pour 2024, il a fallu faire des choix. Nous sommes face à un principe de réalité avec la hausse des coûts. Le travail présenté ce soir a été travaillé en concertation avec toute l'équipe pédagogique du collège.

Mme DUPUY présente le diaporama du budget prévisionnel.

1- Règles budgétaires :
Annualité : Année civile
Unité : Toutes les dépenses et toutes les recettes figurent sur un document unique
L'équilibre : dépenses et recettes doivent être équilibrés
Sincérité : Dépenses et recettes doivent être sincèrement évalués

2- Architecture budgétaire :
AP : Activités pédagogiques
ALO : Administration et logistique
VE : Vie de l'élève
2 services spéciaux :

- Bourses
- Le Service de Restauration et d'Hébergement

Une section d'investissement pour acquérir ou remplacer du matériel d'un montant supérieur à 800€ HT.

3- Le Conseil Départemental verse :

- La dotation de fonctionnement : 50691€, soit une baisse de 8917€ par rapport à 2023 (soit 15%)
- Subventions spécifiques :
  - Classe ULIS
  - Sorties patrimoine
  - Parcours Avenir
  - Aide Demi-pension
  - Location équipements sportifs
  - Education Développement Durable

Mme DUPUY fait lecture d'une note reçue par le conseil départemental au sujet de cette baisse de dotation de fonctionnement. Il y est dit : « *le choix de mise en œuvre d'une mesure corrective de calcul de la dotation au regard du niveau de fond de roulement s'est imposé. Cette correction s'opère par écrêtement de 25% du fond de roulement supérieur à 90 jours* »

Mme BRETON, représentant des parents d'élèves dit qu'il vaut mieux être en déficit car dans ce cas, le conseil départemental aidera financièrement.
M. HENON répond que le conseil départemental a fait un choix et que ce choix ne valorise pas les établissements qui ont une bonne gestion.
M. DESENLIS, conseiller départemental, précise qu'il a assisté à la réunion où s'est décidée cette mesure et qu'avec son groupe (minoritaire) ils se sont opposés à celle-ci. Il dit qu'elle pénalise la bonne gestion.

Mme DUPUY reprend la présentation du budget.

4- L'Etat verse :

- Paye des AED : 2.5 postes soit 71000 euros
- Fonctionnement :
  - Carnets de correspondance
  - Manuels scolaires
  - Droit de reprographie
  - Projets culturels
  - CESCE
  - TICE
  - Gestion AED
  - Fonds social

Budget du service AP :

- 40 euros par élève pour le pédagogique soit 9760€ (part définie par la collectivité)
- subventions spécifiques définies également par la collectivité (1200€ pour les sorties patrimoine - 800€ pour les parcours avenir – remboursement de la location des installations sportives payée à la mairie) 1200€ sorties patrimoine
- reliquats de l'année précédente sur certaines activités spécifiques, subventionnées par l'Etat (par exemple les manuels scolaires, les BOP 141)

Au vue de la conjoncture actuelle extrêmement délicate, un travail collaboratif avec les enseignants a été mené pour la répartition des 9760€
Certains crédits de disciplines ont été revus à la baisse par rapport à l'année passée :

- Cdi : 1800€
- Disciplines : 1050€ (pôle sciences 350€ x 3)
  450€ EPS
  300€ Arts (arts plastiques et éducation musicale)
  600€ divers
- Contrat copieur : 2000€
- Fournitures pédagogiques : 600€
- Chef œuvre : 200€
- AESH : 200€
- TICE : 960€
- Sorties : 1600€

Mme DUPUY présente un budget du service AP équilibré à condition ne plus financer les activités culturelles et les séjours pédagogiques.
Cela n'étant pas la politique de l'établissement qui a toujours considéré l'ouverture culturelle comme élément essentiel des apprentissages, un prélèvement sur les fonds de roulement pour le service AP de 5371,34€ doit être fait.
Mme DUPUY et Mme MAATOUGUI précisent qu'il existe maintenant ADAGE qui est une plateforme où des artistes, des associations, etc. proposent des actions culturelles. Le collège peut choisir des actions, qui sont prises en charge financièrement. Seuls les transports ne sont pas pris en charge.

Budget du service VE :
Ce service ne fonctionne qu'avec des subventions fléchées qui si elles ne sont pas utilisées en totalité se reportent sur l'année à venir. Report des reliquats de 2023

Budget du service ALO :
Les recettes de ce service proviennent à 100% de la dotation de fonctionnement du Conseil départemental
Rappel de deux faits majeurs:
- la dotation de la collectivité est en baisse
- le coût des fluides est en hausse

Mme DUPUY présente un budget du service ALO équilibré à condition de fonctionner sans gaz, sans eau, sans électricité, de ne peut plus avoir d'assurance, de ne plus acheter de papier et de ne plus avoir de contrat de maintenance pour le photocopieur.
Pour équilibré ce budget, un prélèvement sur les fonds de roulement d'un montant de 18171€ est nécessaire.

Budget du service SRH :
Les recettes du SRH proviennent principalement :
- **des forfaits de demi-pension :** coût journalier d'un DP à 3.25€ (forfait DP5 jours : 562.25€ /forfait DP4 jours 451.75€)
- **des commensaux :** tarifs stables depuis 6 ans. Sur les **3.25€** du coût journalier **2.10 €** doivent être consacrés à l'achat de denrées.
- **Subvention** de 15% (lorsque au moins 60% des produits servis sont bio et local) sur le volume annuel d'achat

M. HENON ajoute que c'est le conseil départemental qui fixe les prix des repas (pour les élèves et les adultes), que ceux-ci n'ont pas évolué depuis plusieurs années malgré l'augmentation constante des prix des denrées et des fluides.

Mme DUPUY expose les contraintes auxquelles le collège est confronté :

- 2.10€ pour le crédit nourriture
- 3% de cotisation FCSH
- 18% (sur les forfaits) 30% (sur les ventes de tickets) de prélèvement pour le FRH
- une hausse sans précédent des couts de l'énergie mais aussi des matériaux, des denrées....
- une hausse des frais liés au contrat de Turbo Self.
  Mme LASPORTES demande si nous étions obligés d'acquérir Trubo Self.
  Mme DUPUY lui répond qu'à compter du 01/01/2025 le logiciel comptable change. Celui-ci, nommé OPALE, n'est pas compatible avec le logiciel actuel de vente de tickets de cantine. Nous avons donc fait l'acquisition de Turbo Self, compatible avec OPALE. Mais celui-ci a eu un coût important.
  Mme BURGAN ne trouve pas normal qu'on nous ait imposé ce changement et que nous ayons été obligés de dépenser 15000€ pour cela.

- la nécessité de changer la fontaine à eau du self qui dysfonctionne et n'est pas réparable

Mme DUPUY présente un budget du service SRH en déséquilibre qui nécessite un prélèvement sur les fonds de roulement de 13494,92€

Budget du service Bourses Nationales :
Ce sont des subventions de l'Etat, elles sont directement déduites de la facture de demi-pension.

En résumé, voici les différents prélèvements prévus sur les fonds de roulement pour avoir un budget équilibré :

- 5371.34€ au AP : pour les sorties et les voyages
- 18171€ au ALO : pour la viabilisation
- 13494.92 € au SRH : pour la viabilisation
- 3000 € en OPC : pour la fontaine à eau au self

Soit un total de 43804,43€

Mme DUPUY fait lecture de l'analyse financière de notre agent comptable : « *Le prélèvement proposé, destiné majoritairement à obtenir l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2024, et dans l'hypothèse où l'intégralité des fonds prélevés en 2023 seront utilisés, place l'établissement dans une position financière qui nécessitera la plus grande attention à l'avenir.*
En effet, avec 42 jours de fonds de roulement, et un seuil de 30 en-dessous duquel la situation devient problématique, il ne reste qu'une marge étroite de 12 jours (soit 8635 euros).
Le besoin en fonds de roulement, à la date d'observation, reste cependant largement couvert et le niveau de trésorerie est très confortable. »

La présentation de budget étant terminé, un échange a lieu entre les membres de conseil d'administration.

Mme LASPORTES souhaite revenir sur la note reçue du conseil départemental au sujet de l'écrêtement. Elle se demande ce qu'il se passera l'année prochaine.
Mme DUPUY lui répond que chaque établissement a reçu un écrêtement personnalisé en fonction de sa situation financière.
M. HENON ajoute que pour cette année 2024, les sorties et séjours pédagogiques sont maintenus. Le collège va fonctionner normalement. En revanche, nous n'avons aucune visibilité pour l'année suivante et qu'il faut se préparer à faire des choix.

Mme BURGAN tient à signaler qu'aujourd'hui il a fait très froid au collège : 17°C dans les salles de classe et 11 à 12°C dans les couloirs. Elle ne comprend pas pourquoi les portes au bout des couloirs des 1er et 2ème étages restent ouvertes.
Elle signale qu'au rez-de-chaussée, les portes des bouts de couloirs sont des portes à double vitrage et qu'elles sont toujours fermées.
Mme DUPUY lui répond que les portes des bouts de couloirs ne doivent pas rester ouvertes en permanence, que nous pouvons les fermer. Si certaines restent ouvertes, c'est que les usagers (élèves ou adultes) ne les referment pas.
M. HENON dit qu'il faut sensibiliser tout le monde à cette problématique.
Concernant les températures prises dans les salles et les couloirs, Mme DUPUY assure à Mme BURGAN qu'elle n'a pas modifié les températures et les heures de chauffe par rapport à l'année dernière. Les conditions de chauffage sont donc les mêmes que les années passées.

M. SOULES demande quel sera l'avenir pour le collège s'il ne peut plus payer ses factures, s'il devient un « mauvais élève ».
Mme DUPUY répond qu'aujourd'hui, 3 collèges ne peuvent pas payer les factures pour cette fin d'année scolaire mais qu'elle ne juge pas.
Mme BRETON dit qu'un collège d'Auch a fait le choix d'annuler toutes les sorties pédagogiques.
M. DESENLIS répond que si un collège ne peut plus faire face, c'est le conseil départemental qui prendrait celui-ci en tutelle.
Mme DUPUY précise qu'il s'agit d'un règlement conjoint entre la DSDEN et le conseil départemental.

Mme LASPORTES demande si cette situation est identique partout en France.
M. DESENLIS répond que pas forcément. Les dotations des établissements dépendent des finances des conseils départementaux.

Mme LASPORTES souhaite savoir si la règle de « 40€/élève » s'applique à tous les établissements du département ou si cette somme est calculée en fonction de la situation géographie par exemple.
Mme DUPUY répond que cette règle s'applique à tous, quelque soit la situation géographie, la taille de l'établissement...
Mme LASPORTES dit que cela est tout à fait inégalitaire car les « besoins » ne sont pas les mêmes entre un établissement de ville et un établissement de campagne comme le notre.

Mme LASPORTES dit que l'année dernière lors de la présentation du budget 2023, Mme DUPUY avait déjà alerté les membres du conseil d'administration sur les mêmes problématiques. Elle demande si nous savons déjà ce qu'il en sera l'année prochaine.
Mme DUPUY lui répond que pour l'année 2024, la dotation ne bougera pas mais que nous ne savons rien pour 2025.

Le budget de l'exercice 2024 est soumis au vote :

• **Votants : 15**	**Pour : 14**	**Contre : 0**	**Abstention : 1**

ACTE N°11

IV/ Questions diverses :

Nous avons entendu parler d'un projet lutte d'un trimestre cet hiver pour les sixièmes qui serait mis en péril pour un problème de double occupation de la salle judo (seule salle avec tapis adapté). Qu'en est-il ?

M. HENON fait lecture de la réponse de Mme NETO, Maire de Vic-Fezensac : « *La Mairie de Vic-Fezensac a été sollicitée courant du mois de septembre par le collège pour mettre à disposition les équipements sportifs (gymnase, plateau d'évolution et dojo). En suivant, nous avons répondu favorablement sur le gymnase et le plateau d'évolution. Ces équipements, en journée, sont naturellement priorisés sur le collège chaque année. Toutefois, pour le dojo, nous nous voyons contraints de répondre défavorablement. En effet, les créneaux demandés sont impossibles à débloquer cette année. La demande concernée le jeudi. Or, cet équipement est occupé, historiquement, par la gym volontaire le lundi matin et le jeudi matin (en plus de leurs créneaux du soir) pour des cours de gym douce avec les séniors (activité essentielle au club et au territoire avec plus de 30 participants par cours). Si l'an passé, une solution avait pu être trouvée par la gym volontaire pour décaler leurs créneaux d'occupation de la salle au profit du collège, cette année, malheureusement cela est impossible. Leur animatrice n'est disponible que sur ces créneaux du jeudi. Nous avons bien évoqué la possibilité de déplacer les cours dans une autre salle mais impossible au regard du nombre de personnes, de la nécessité d'avoir des tapis dans la salle et de l'utilisation du matériel stocké également dans cette salle. Aussi, nous avons fait savoir au collège que d'autres créneaux pouvaient être disponibles au dojo dans la semaine (tous les autres jours hors lundi et jeudi). Cette solution n'apparaissant pas non plus possible, le collège disposera donc du gymnase et du plateau d'évolution pour faire cours. Le collège et la mairie se sont entendus sur la nécessité de faire un point avant les vacances d'été pour fixer les besoins du collège et des associations conjointement afin que tout le monde puisse s'organiser au mieux et éviter un couac comme cette année.*

Je me tiens évidemment à la disposition des parents pour préciser ma réponse si nécessaire. Il est évident que je ne peux sacrifier l'activité d'une association pour répondre aux exigences tardives du collège... les deux pans sont essentiels et importants, il est nécessaire de s'organiser au mieux pour l'avenir pour que tout le monde trouve sa place. »

M. HENON précise que la réponse n'a pas été plus tardive que d'habitude, elle a été donnée comme les années passées. Pour cette année, il n'y a donc pas de solution. Les professeurs vont donc devoir modifier leurs cours, ils feront plus d'activités en extérieur.
En revanche, pour l'année prochaine, cela sera anticipé. La réunion qui a eu lieu cette année en septembre avec la mairie pour l'occupation des installations sportives va être proposée en juin/juillet.
Mme DUPUY s'étonne de cette situation car lors de la réunion de septembre, il leur a été dit que le planning proposé était accordé.
Mme BURGAN dit que les deux enseignants d'EPS peuvent tout à fait faire cours ensemble dans le gymnase à condition de faire des activités douces.
M. HENON répond que les enseignants d'EPS ont déjà adapté leurs programmes.

Des élèves et des parents d'élèves nous ont demandé s'il y aurait un bal de promo pour les troisièmes cette année.
M. HENON ne s'oppose pas à ça. Il faut en revanche que ce soit un projet porté par des élèves. Il propose que la question soit débattue au prochain CVC.
Mme ROUSSEL répond que lors du dernier CVC, la question n'a pas été soulevée.
Mme BRETON dit qu'il s'agit d'une demande d'un parent d'élève.
Mme ROUSSEL répond qu'il faut que les enfants soient demandeurs.

Pourrait-on proposer la mensualisation de la cantine ?
Mme DUPUY répond que jusqu'à présent, notre agent comptable n'était pas favorable à cela. Elle propose de reposer cette question lorsque qu'un nouvel agent comptable sera nommé. Pour le moment, ce poste est assuré par quelqu'un qui fait l'intérim.
Elle précise qu'Educonnect permet de payer les factures en une ou plusieurs fois.

Mme LASPORTES demande si beaucoup de parents payent par Educonnect.
Mme DUPUY dit qu'elle encaisse toujours beaucoup de chèques. Elle est consciente que les bugs répétitifs d'Educonnect ne favorisent pas le paiement de la demi-pension par ce biais.
M. SOULES apprend qu'il existe d'autres manières de régler les factures de cantine, qu'il a toujours utilisé Educonnect.
Mme DUPUY dit qu'il est possible de payer par chèque, en liquide et par Educonnect. Cette information est donnée en début d'année scolaire aux parents d'élèves de 6ème. Les familles reçoivent un mail de « gfe » quand la facture est prête.

Un parent d'élève demande si les PV des CA pourraient être accessibles ?
M. HENON répond que les procès-verbaux sont sur l'ENT, à la rubrique « vie de l'établissement », « conseil d'administration ». Ceux-ci sont mis à disposition au fur et à mesure des CA.

Il parait que deux enfants participant au cross départemental ont permis de faire gagner un chèque cadeau chez décathlon. Les enfants de l'AS ont des souhaits d'achat de renouvellement de matériel (notamment renouvellement maillots). Dans quelle mesure leur avis peut-il être pris en compte ? Comment va être utilisé cet argent ?
Après renseignements pris auprès de Mme RICHARD qui était présente au cross départemental, il s'agissait d'une plaisanterie du directeur de l'UNSS.
Mme BRETON dit que les enfants n'ont pas compris que cela était une blague et qu'ils veulent des nouveaux maillots. Elle trouve que cette plaisanterie est déplacée.

La séance se termine à 18h43.

La secrétaire de séance
Mme AGELOU

Le Président
M. HENON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Gabriel Séailles
Vic-Fezensac

Le principal

Affaire suivie par :
Manuel HENON
Principale
Tél : 05.62.58.67.60
Mél : 0320033m@ac-toulouse.fr

6 place Zacharie Baqué
32190 VIC-FEZENSAC

Vic-Fezensac, le 20 novembre 2023

Le Principal

Mesdames et Messieurs les membres
du Conseil d'Administration

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil d'Administration se réunira le :

Lundi 27 Novembre 2023, à 17 h 15
Salle 22 (2ème étage, côté ouest)

ORDRE DU JOUR :

I/ Questions administratives et réglementaires :
- ⇨ Adoption du procès-verbal du CA du 07/11/2023

II/ Questions pédagogiques et éducatives
- ⇨ Présentation des missions de la convention Territoire Globale par Mme LHERITIER, chargée de coopération territoriale

III/ Questions financières :
- ⇨ Budget de l'exercice 2024

NB : les questions diverses relevant de la compétence du Conseil d'Administration doivent être déposées au Secrétariat, au plus tard 48 heures avant la date de la réunion.

Je vous serais obligé de bien vouloir assister à cette réunion ou à vous faire représenter par un suppléant. Dans cette attente, je vous prie d'agréer l'expression de ma considération.

Le Principal

Manuel HENON

COLLÈGE VIC-FEZENSAC
LE PRINCIPAL
32190

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024
CA n°2 du 27/11/2023

FONCTION	Nom et Prénom	Présent Signature	Absent	Excusé	Observations
Chef d'établissement	**HENON Manuel**				
Gestionnaire	**DUPUY Nathalie**				
Conseiller d'Education	**ROUSSEL Aude**				
Représentants des Collectivités territoriales	**DESENLIS Benoit** **KSAZ Bernard**		 X	 X	
Représentant des Collectivités locales	**NETO Barbara**		X	X	
Personnalités Qualifiées	**CHALUMEAU Odette**				
Représentants Elus du Personnel Enseignant	**BURGAN Fabinne** **HARRIS Sabrina** **MAATOUGUI Sophie** **PERES Guillaume** - -				
Représentants Elus des Pers. Adm., Sociaux et de Santé, Techniques, Ouvriers et de Service.	**AGELOU Sophie** **FOLZ Sophie**				
Représentants Elus des Parents d'Elèves	**BRETON Mathilde** **LASPORTES Séverine** **SOULES Jérôme** - -				
Représentants Elus des Elèves	**BEZIN Jules** **DUPUY ARIES Roméo**				
Total des Membres du C.A.	**24**				